

13 janvier 2011

Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Rapport de M^{me} Sarah Klopmann.

La commission a discuté de cet objet lors de sa séance du 30 novembre 2010, sous la présidence de M. Genecand.

Les notes de séance ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la rapporteuse remercie vivement.

Séance du 30 novembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M^{me} Carinne Bachmann, directrice ad interim du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance

M^{me} Charollais présente le projet. Cette proposition concerne uniquement le secteur réservé à l'équipement public qui fait partie du projet de ce quartier. Elle explique que différents scénarios ont été analysés dans le cadre des préétudes. Le premier était de réaffecter l'école des Plantaporrêts en crèche et d'utiliser le site pour construire une nouvelle école. Cette option, qui aurait engendré d'importants travaux, n'a pas été retenue. Il a été décidé de conserver l'école des Plantaporrêts, de la remettre aux normes et de la compléter avec les équipements qui seront réalisés dans l'écoquartier de la Jonction. Pour cette raison, rappelle-t-elle, la première demande de crédit concernant cette école a été retirée.

L'option finalement décidée pour Artamis est d'y construire une crèche, une salle de gymnastique, un restaurant scolaire et des locaux parascolaires. Cela permet de compléter l'équipement scolaire et de proposer un nouvel équipement petite enfance, tout en répondant au manque de locaux de l'école existante et aux besoins du développement du quartier.

La présentation PowerPoint complète est en possession de la rapporteuse, si quelqu'un-e souhaite la voir.

Ce crédit servira à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études qui doivent être menées avant le début des travaux.

L'effectif d'enfants prévu est de 70 à 100 enfants. Les transformations de l'école des Plantaporrêts permettront d'absorber l'effectif (160 dossiers sont en attente dans ce quartier, à la fin de 2009). Plusieurs écoles se retrouvent à Plainpalaïs.

Probablement qu'il y aura aussi, dans ce secteur, des aménagements en sous-sol.

Pour répondre à une question, il est précisé que le parking sera en mains de la Fondation des parkings et que, probablement, nous ne trouverons pas de borne électrique à chaque place.

Une commissaire demande où se trouvera, sur le plan, la salle en sous-sol qui a été acceptée via un projet d'arrêté du Conseil administratif en plénum, en lien avec le renvoi de cette présente proposition en commission. M. Pagani répond qu'il est difficile de dire où il se situera.

Il signale en outre qu'une poche de pollution supplémentaire vient d'être trouvée proche de l'emplacement où il y avait le Piment-Rouge, allant jusqu'au MâD (20 bis, rue du Stand). L'Etat ne souhaite pas dépolluer cette partie à ses frais. Donc, si la Ville souhaite assainir cette partie du site, ce sera très certainement à ses frais. Une demande de crédit sera donc rapidement proposée par le Conseil administratif au Conseil municipal. La fin de ce travail d'assainissement est prévue pour le premier trimestre de l'année prochaine.

Discussion

Une commissaire Verte annonce que son groupe se garde le droit de redéposer en séance plénière des amendements concernant la salle pluridisciplinaire, publique et autogérée. Cela dépendra de l'avancement du dossier d'ici là, notamment sous l'angle des discussions que le Conseil administratif aura ou non avec les acteurs culturels au sujet de cette salle et de la proposition y relative votée en séance plénière au même moment que le renvoi de cette présente proposition en commission. Pour l'instant, les Verts votent le projet.

Les Verts sont par ailleurs surpris de devoir autant interroger le magistrat pour pouvoir finalement avoir connaissance de cette poche supplémentaire de pollution. Sur ce point, une commissaire socialise pense que la commission a intérêt à appuyer le Conseil administratif sur ce dossier. En effet, si l'Etat se désengage

en ce qui concerne la répartition des coûts, la Ville, qui a refusé d'acheter le terrain avant sa décontamination, se trouvera dans une situation très difficile. Une commissaire Verte répond que son groupe également souhaite soutenir le Conseil administratif, mais que, pour cela, il est plus efficace d'être tenu au courant. A gauche toute! défend son magistrat qui aurait joué la transparence en parlant des frais supplémentaires qui, pense-t-il, auront peut-être une influence sur le prix des loyers futurs.

Le Parti socialiste votera ce projet, qui correspond aux besoins du quartier existant et à ceux du quartier futur en ce qui concerne, notamment, les cuisines scolaires, la salle de gym et de la petite enfance.

L'Union démocratique du centre soutiendra cette proposition pour les mêmes raisons que les socialistes. Cependant, un de ses commissaires signale déjà que son groupe ne voterait pas les amendements des Verts s'ils étaient repropoés.

A gauche toute! votera le crédit proposé par le Conseil administratif.

Vote sur la proposition PR-832

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (moins le président, qui ne prend pas part au vote).

En conséquence, la commission de l'aménagement vous invite à accepter cette demande de crédit.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 570 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.